



NOTA : menuiseries donnés à titre indicatif.

Les superficies figurant sur ce plan ont fait l'objet d'un lever régulier et ont été calculées conformément à la définition de la superficie privative du décret n° 97-532 du 23 Mai 1997:
 "ART. 4-1 : La superficie de la partie privative d'un Appt n° ou d'une fraction de Appt n° mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 Juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches, et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre."
 "ART. 4-2: Les Appt n°s ou fractions de Appt n°s d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1."

M° Ouvrage :	Programme :	PLAN DE VENTE	Etage:	Echelle :	Date :	Indice :
SCCV NOUVEL ENVOL				R+2	1:50	08/09/2021
247 Avenue du Prado	Lieu :	NOUVEL ENVOL - 132 LOGEMENTS		LOT n°:		
13008 Marseille	Route de l'Aérodrome , 84000 Avignon			C2-12 LOT 257		